



v.z.w. Aktie België
Pour un Sourire d'Enfant
Action Belgique a.s.b.l.
Dedicated to building a good future for poor children



Rapport Annuel

De septembre 2008

à décembre 2009

www.abpse.be

Zetel / Siège : Huidevetterijstraat 23 /9 Rue de la Tannerie, B-1081 Brussel-Bruxelles • contact@abpse.be

PSE in Cambodja / au Cambodge : BP 2107 - Phnom Penh 3 CAMBODIA • pse@site-pse.org

Belgium Bank : BIC GEBABEBB • IBAN BE55 0015 3055 7744

Présenté lors des Assemblées Générales tenues les 2009-11-28 et 2010-06-05.

Rédigé par
Krishna De Schutter
Yves Dupont
Sophie Quoilin
Charles-Albert Dumont de Chassart

TABLE DES MATIÈRES

<i>Table des matières</i>	2
<i>Témoignage</i>	3
<i>Introduction</i>	4
<i>Historique de l'association en Belgique</i>	5
<i>Principales activités réalisées de septembre 2008 à décembre 2009</i>	6
<i>Soutien et résultats spécifiques sur le terrain d'abPSE</i>	9
<i>Visites sur place</i>	12
<i>Bilan financier de l'asbl (arrondi à l'unité)</i>	13
<i>Structuration au niveau international</i>	14
<i>Evolution générale du travail de Pour un Sourire d'Enfant au Cambodge</i>	15
<i>Statuts coordonnés de l'association suite à l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 28 novembre 2009</i>	22

TÉMOIGNAGE...

En février 2009, l'une des donatrices de abPSE, en voyage au Cambodge, est allée visiter le projet « Pour un Sourire d'Enfant » et à son retour nous confiait ceci :

« Ayant été très touchée par l'expérience et le développement de ce magnifique projet qu'ont mis sur pied Monsieur et Madame des Pallières, entendus sur le site de Woluwé lors de leur dernier passage à Bruxelles en 2008, j'ai eu la chance, lors d'un très récent voyage touristique au Cambodge, de m'arrêter à P.S.E. à Phnom Penh. Nous avons été très cordialement reçus et guidés par un jeune étudiant universitaire ouvert et sympathique qui revenait, les après-midis, étudier et donner un coup de main lorsque c'était nécessaire. Pour lui, c'était évident, et nous, nous sentions combien les bonnes graines portaient fruits... Nous avons été immergés dans le flot humain du rassemblement de jeunes autour du drapeau qu'on descend chaque jour en fin d'après-midi. C'était une mer vivante d'énergie, de joie, de vitalité. Un trésor actuel et pour l'avenir du pays.

Vraiment, « Pour un Sourire d'Enfant » porte bien son nom !

Ce court arrêt, sur le chemin de l'aéroport, a suscité notre émerveillement, un grand élan de sympathie pour cette œuvre de Vie ».

INTRODUCTION

Formellement créée en mars 2007, l'association « Aktie België-Action Belgique Pour un Sourire d'Enfant » est encore une association jeune. De nombreuses actions sont en lien avec ce récent parcours : renforcer nos bases, structurer plus encore le fonctionnement, assurer un transfert régulier et pertinent d'information vers les marraines, parrains et personnes intéressées... Et puis, il y a aussi un travail de reconnaissance officielle en vue de l'obtention de l'agrément fiscal. Cet agrément offre la possibilité d'émettre des attestations fiscales ce qui réduit la charge financière pour les donateurs mais surtout accroît la crédibilité de l'association. A cette fin, des modifications ont été apportées à nos statuts (jointes au présent rapport) et explique qu'un exercice de quatre mois ait été retenu pour clôturer fin 2009. Ainsi l'exercice social de l'association sera aligné avec les années fiscales, base sur laquelle l'agrément est octroyé.

Il est essentiel, aussi, de développer notre notoriété, d'une part pour augmenter le nombre de personnes qui soutiennent notre action et, d'autre part, pour sensibiliser à la détresse des enfants démunis. Nous sommes présents lors de manifestations récurrentes et répondons à des demandes spécifiques de la part d'écoles, de services-clubs ou associations liées à l'enseignement, au développement ou plus généralement à la solidarité. Les opportunités sont nombreuses. L'équipe actuelle est donc toujours à la recherche de personnes disposant de temps pour aller de l'avant et soutenir la mise en place de l'une ou l'autre activité. Nous recherchons par ailleurs de nouvelles opportunités pour accroître notre présence au cours de manifestations dans lesquelles nous n'avons pas encore été présents.

Sur le terrain au Cambodge, l'action poursuit son déploiement et ce sont maintenant près de 6300 jeunes qui, d'une manière ou d'une autre, sont soutenus pour un avenir meilleur. La décharge de Phnom Penh a été déplacée en juillet 2009. Officiellement fermé aux familles et enfants, le nouveau site est éloigné du Centre PSE qui s'était implanté au plus proche des enfants bénéficiant du programme. Un défi de taille donc pour assurer la continuité de la formation dans un environnement social qui est en plein bouleversement pour les familles de chiffonniers. Il est dès lors indispensable de repenser l'action sur le terrain en prenant en considération ce changement. C'est ainsi que notre conseil d'administration a décidé d'affecter des fonds à la construction d'un lieu d'accueil afin de permettre aux jeunes dont la situation est la plus critique d'être accueilli en internat sur le site de l'école de rattrapage et éviter ainsi les difficultés et l'instabilité des déplacements.

Au-delà de la période visée par le présent rapport, je cède au plaisir de vous informer que les Ministères de la Coopération au Développement et des Finances ont attribué l'agrément à l'association en février 2010 pour les années 2009 et 2010. A nous, maintenant, de continuer à répondre de manière satisfaisante aux exigences de contrôle et de transparence que cela impose.

C'est une formidable opportunité pour accroître notre base de donateurs et démontrer le sérieux et la persévérance de notre action de sensibilisation et de récolte de fonds pour soutenir l'action au Cambodge.

Merci à vous de nous avoir fait confiance, de croire que chacun à son niveau peut contribuer à ce que ce monde soit un peu moins injuste, un peu plus juste. Nous comptons, bien entendu, sur votre soutien mais aussi sur votre enthousiasme, qu'ils puissent se communiquer à vos collègues, votre famille, vos relations.

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION EN BELGIQUE

Au cours du mois de novembre 2005, trois belges de passage au Cambodge découvrent l'association « Pour un Sourire d'Enfant » (PSE) à Phnom Penh. Impressionnés par les activités développées et la réalité de la vie des enfants sur la décharge d'ordures, il apparaît humainement impensable de ne pas se mobiliser.

L'association cambodgienne « Pour un Sourire d'Enfant », créée en 1993 par Christian et Marie-France des Pallières, a pour objectif l'aide aux enfants défavorisés et déscolarisés et particulièrement, aux enfants de la décharge d'ordures de Phnom Penh. Elle étend progressivement ses activités aux enfants chiffonniers de la ville elle-même ainsi qu'à d'autres villes du Cambodge (Siem Reap, Sihanoukville). Le but est de donner un avenir à tous ces enfants.

D'autres belges, ayant déjà manifesté leur intérêt pour l'association par le passé, furent contactés et des rencontres organisées afin d'envisager les actions les plus pertinentes à entreprendre en Belgique afin de soutenir les activités au Cambodge. Rapidement la création d'une structure juridique s'impose comme une nécessité. Il s'agit de développer un élément structurant les bonnes volontés et permettant la reconnaissance extérieure voire l'obtention de la possibilité d'émettre des attestations fiscales lors de dons.

L'association « Aktië België - Action Belgique Pour un Sourire d'Enfant » v.z.w.-a.s.b.l. voit ainsi le jour le 10 mars 2007. La mise en place de la structure juridique d'asbl de droit belge s'est faite de manière coordonnée avec l'association française « Pour un Sourire d'Enfant » (association loi 1901) qui fut la première à soutenir l'activité de Christian et Marie-France.

Afin de répondre à diverses exigences liées à l'agrément, l'association modifie ses statuts en novembre 2009 en vue de clarifier sa structure et montrer dans les statuts une réalité pratique qui existait, soit son autonomie décisionnelle quand à l'affectation des ressources générées.

PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES DE SEPTEMBRE 2008 À DÉCEMBRE 2009

Participation à la foire Bel Asia à Wemmel



BELASIA est une a.s.b.l. fondée en 1992. Le but de l'association est de contribuer aux relations sociales, culturelles et économiques avec les pays d'Asie et leurs habitants. La coopération, l'amitié et l'entente mutuelle sont des priorités. Le développement d'un site internet sur l'Asie, l'organisation de l'Asia Fair annuelle et la publication d'un périodique à l'occasion de cette foire, font partie des activités de Belasia.

C'est ainsi que abPSE était présente lors de la foire afin de se présenter aux visiteurs. C'est également l'occasion de mieux connaître d'autres associations œuvrant dans la région. La vente d'articles fabriqués au Cambodge (soieries, kramas...) ou d'autres petits objets (stylo-billes, crayons...) en vue de supporter la récolte de fonds ainsi que la présentation d'images extraites de films ou tirages de prise de vue réalisées lors de visites sur place



soient
régulièrement
le prétexte
pour entrer en

dialogue avec des visiteurs en diverses langues, voire par signes lorsqu'aucune langue commune n'est trouvée. Expliquer ce que fait l'association sur place au Cambodge, répondre aux questions tant sur l'affectation des fonds, du choix des priorités d'action, de notre spécificité de logique d'intervention et du développement d'un réseau de solidarité à taille humaine sont autant de sujets qui sont abordés tout-à-fait ouvertement. Ces interactions nous permettent de mieux saisir les priorités et les

préoccupations de ce public déjà sensibilisé à l'Asie mais pas forcément au sort des enfants chiffonniers.

Action au sein du Lycée Sainte-Croix et Notre-Dame de Hannut



Ici, c'est un professeur de religion, Monsieur Jean-Michel qui a repris la proposition d'un de ses élèves qui avait entendu parler de l'association. Damien est ainsi notre plus jeune ambassadeur actif ! Il s'agit ici de jeunes adolescents avec qui le dialogue et la réflexion peuvent démarrer. La présentation d'un film présentant le contexte de travail des enfants chiffonniers, le démarrage de « Pour un Sourire d'Enfant » au Cambodge, les premiers résultats atteints... et tout le travail qu'il reste à faire, a lancé une journée particulière au cours de laquelle les groupes se sont succédés pour permettre un échange et des questions montrant la capacité d'appropriation de sujets complexes. Ici, des kramas (sorte de foulard à usage multiple fort répandu au Cambodge) et des pochettes de crayons ont été vendus au profit de l'association.

Action au sein de l'école de l'Annonciation de Schaerbeek (Bruxelles)

Très touchée par les conditions de vie des enfants chiffonniers, chaque personne sensibilisée parle en diverses circonstances de l'association. C'est à la suite d'un de ces échanges que Madame Marie et Mademoiselle Stéphanie ont pris l'initiative de sensibiliser les élèves de leur l'école. En se documentant ensuite, elles sont aussi allées plus loin... C'est autour d'un projet pédagogique que se sont développées diverses initiatives au sein de l'école.



Des ateliers ont vu le jour pour aborder divers points du projet et des conditions de vie dans un pays disposant de moins de ressources que le nôtre. Pour une démarche concrète, les institutrices ont rassemblé les empreintes de mains de leurs élèves les plus jeunes et un dessin fait par les plus grands pour réaliser des essuies de cuisine vendus au profit de l'association. Chaque enfant se retrouve ainsi sur l'essuie auquel il s'identifie et le vend autour de lui. Résisteriez-vous à l'achat de quelques essuies sur lesquels vous retrouvez la 'patte' de votre enfant ?

Il s'agit vraiment d'une initiative extraordinaire qui a pu se terminer par une rencontre et une séance de questions-réponses avec des membres de l'association et la remise d'un chèque au profit des enfants chiffonniers.

Stand de sensibilisation lors du week-end Fermes Ouvertes à la Fermes des Douze Bonniers à Nethen

Cette ferme mixte avec bovins rustiques (Highlands, Angus) et cultures de betteraves, froment, colza, pommes de terre, maïs et production à la ferme de yaourts, fromage blanc, confitures, riz au lait participait à la Journée Fermes Ouvertes en Wallonie. Une visite guidée par le fermier permettait de se rendre compte de la réalité quotidienne de la vie à la ferme.

Divers artistes et artisans de la région animait le centre de la ferme. Le public ainsi drainé pouvait découvrir le stand abPSE, c'est un public différent que nous pouvons ainsi sensibiliser. Un jeu de piste avec des questions poussait les plus jeunes, surtout, à passer au stand pour compléter leur questionnaire et, ainsi, en apprendre un peu plus sur le Cambodge et ce que nous y faisons.



Présentation de l'association lors d'une rencontre avec l'association « Vivre Ensemble », à Floreffe

« Vivre ensemble » est une association qui tient un magasin où sont vendus des vêtements de seconde main, ainsi que des produits issus du commerce équitable. Elle s'est proposée de vendre des objets fabriqués au Cambodge au profit du projet. C'est une action de plus longue haleine, un de ces petites traces qui progressivement se construit. C'est vraiment formidable de pouvoir se rendre compte de l'intérêt et de l'attention de personnes sans lien avec le Cambodge, pour la vie de ces jeunes qui s'investissent pour changer leur destinées.

Présentation de l'association lors d'une soirée du « Club 51 » à Ecaussines



Le service club « Club 51 » à Ecaussines nous a invités lors d'une de leur soirée afin de présenter l'association et l'action sur place lors d'une de leurs réunions. Le Fifty-One est un Service-Club dont les buts sont : promouvoir l'amitié, l'estime et la tolérance ; organiser des réunions pour favoriser et développer la compréhension ; parrainer et guider les loisirs ; l'aide à la communauté. Dans cet esprit, ce fut l'occasion de partager de manière conviviale différentes manières de vivre l'altruisme et la volonté d'être tourné vers les autres.

Autres signes de solidarité

L'occasion nous est ici donnée de remercier également les divers couples qui ont souhaité faire des dons à l'association à l'occasion de leur mariage ou de fête d'anniversaire. Des événements familiaux ainsi que des journées vide-greniers ont également été l'occasion de faire un signe envers l'association. Il est formidable de constater l'intérêt qui est porté à l'association, nous espérons que cela n'est là que le début de l'aventure.

C'est l'occasion de rappeler que nous disposons de supports de présentation comme des affiches, photos et films de durées variables qui permettent de présenter l'activité du projet et de l'association et que nous sommes toujours disposés à venir les présenter à l'une ou l'autre occasion.

Autres points d'évolution au cours de l'année écoulée

Le Journal trimestriel d'information, produit au Cambodge, a été diffusé afin de garder un lien de proximité avec les réalisations concrètes du terrain. Nous y joignons une newsletter éditée, en Belgique, en français et en néerlandais afin de tenir le public belge au courant des activités plus spécifiques à la Belgique.

Notre site internet s'est progressivement enrichi, l'anglais y faisant son apparition. Ceci répond, logiquement, au souhait d'un nombre grandissant de personnes désirant rester informées des activités de l'association. Il devient aussi progressivement un moyen, pour de nouvelles personnes, d'entrer en contact avec l'association. Nous nous disciplinons afin de rendre l'ensemble des informations et documents existants accessibles via le site internet, il faut ici remercier ceux qui s'investissent dans cette mise à jour !

Notre lien avec les autres sections internationales de « Pour un Sourire d'Enfant » s'est traduit par une présence lors des grandes rencontres des antennes à Paris, ainsi que lors de l'Assemblée Générale.

SOUTIEN ET RÉSULTATS SPÉCIFIQUES SUR LE TERRAIN D'ABPSE

Récurrence de parrainages à destination des enfants au Cambodge

Nous permettons à ceux qui le souhaitent de s'engager pour le soutien continu d'un ou plusieurs enfants dans la durée. C'est un élément qui est au cœur de la stratégie de continuité de l'activité de l'association. En effet, ce sont les parrainages qui sont les garants des études de la maternelle à un métier ainsi que du soutien social accompagnant les familles. En l'absence de possibilité d'émettre des attestations fiscales, cette activité est encore relativement limitée. Pour mémoire, pour les jeunes enfants un parrainage représente un montant de 36 € par mois. Pour les plus grands, en formation professionnelle ou en études supérieures, ce montant est plus important. Afin de ne pas développer de déséquilibres entre les enfants ; le parrainage est non nominatif mais pour ceux qui en ont la possibilité, ils sont les bienvenus au centre lors d'une visite à Phnom Penh.

Soutien de Action Belgique Pour un Sourire d'Enfant à la construction d'un foyer d'internat pour les élèves de PSE

Outre les parrainages, des dons nous parviennent permettant de mettre ces moyens à la disposition d'actions plus ponctuelles et répondant, au moment de la prise de décision par le Conseil d'Administration, à un besoin clairement identifié ou à une urgence comme dans le présent cas.

Présentation générale du projet « Pour un Sourire d'Enfant » au Cambodge

« Pour un Sourire d'Enfant » (PSE) agit depuis quatorze ans au Cambodge, un pays déstructuré après des années de guerre et le terrible génocide perpétré par les khmers rouges. L'association vient en aide aux enfants extrêmement pauvres, déscolarisés, maltraités, contraints de travailler dans des conditions pénibles et dangereuses (chiffonniers, ramasseurs de liserons ...) PSE s'est donné pour objectif de les sortir de la misère en leur apportant nourriture, soins, éducation et en leur permettant d'acquérir un métier grâce à une formation professionnelle qualifiante. A ce jour, PSE accueille près de 6 500 enfants dans ses différents programmes. 1500 jeunes ont intégré avec succès le monde du travail après leur passage à PSE.



Les enjeux et besoins

Le Centre scolaire créé par PSE à Phnom-Penh, accueille des classes de rattrapage scolaire (2 niveaux scolaires par an pour les enfants très en retard) et les 9 écoles de formation professionnelle créées par l'association. A la rentrée 2009/2010, il est fréquenté par quelques 2700 enfants et jeunes.

Le Centre est situé à 1 km de la décharge à ciel ouvert de Stung Mean Chey (banlieue de Phnom Penh), où travaillent les familles de chiffonniers. Mais la décharge était sous-dimensionnée, saturée... C'est pourquoi une nouvelle décharge, dans la grande périphérie de Phnom-Penh, à Choeng Ek, est entrée en service en 2009. C'est à une douzaine de kilomètres de celle de Stung Mean Chey.

Pour les familles de chiffonniers, celles de la majorité des enfants PSE, le tri des déchets sur la décharge est l'unique source de revenus. Privées de celle-ci, elles se retrouvent dans une situation dramatique. Habituees à survivre au jour le jour, elles n'ont pas de projet organisé. Les familles vont se disperser très probablement. Dans les prochains mois, certaines se rapprocheront de la nouvelle décharge, d'autres retourneront dans leur village...



Les enfants touchés par le déménagement de leur famille respective, ne pourront plus poursuivre leur formation au Centre de PSE. Pour assurer la continuité de la scolarité des enfants et de la formation professionnelle des jeunes, PSE doit mettre en place un certain nombre d'actions :

- réorganiser le Centre de Phnom-Penh : achat d'un terrain adjacent, réalisation de constructions nouvelles... pour l'hébergement des enfants
- organiser des tournées de ramassage scolaire pour ceux qui ne sont ou ne seront pas trop loin.
- mettre en place une organisation de suivi scolaire des enfants dans les écoles des villages où iront vivre les anciennes familles chiffonnieres.

Dès décembre 2008, PSE a réalisé une enquête pour évaluer l'impact du déménagement de la décharge sur les familles des enfants qu'elle prend en charge dans ses programmes, même si l'exercice était très difficile. Les résultats de l'étude permettent une première approche quantitative des besoins. 687 familles sont directement affectées par le déménagement de la décharge : perte de leur travail, baisse de leur revenu, perte de leur logement (le prix des terrains va changer fondamentalement) ... Elles vont devoir partir en plus lointaine banlieue ou retourner dans leur village de province. L'impact immédiat sur nos enfants, mesuré par cette étude, serait l'abandon de leur formation par environ 200 jeunes qui n'auraient plus de logement, en raison du départ de leurs familles.

Le projet : la construction d'un foyer d'internat pour les élèves de PSE

1.200 jeunes étudient actuellement dans le Centre de Rattrapage de PSE et 1.500 dans les classes préparatoires et dans les écoles de formation professionnelle créées par l'association :

- Ecole hôtelière
- Ecole d'assistantes maternelles
- Ecole de secrétariat / comptabilité/ vente
- Ecole de programmation informatique
- Ecole de maintenance automobile et moto
- Ecole de coiffure et de soins esthétiques
- Ecole d'employées de maison
- Ecole de gestion /commerce/ management
- Ecole de jardinage et gardiennage
- Ecole des métiers du bâtiment

Pour les jeunes qui n'auront pas d'autre solution pour rester sur place et ainsi pouvoir continuer leurs études, PSE prévoit de construire un nouveau bâtiment destiné à les accueillir en internat. En effet, si les élèves étaient dans l'obligation d'abandonner leurs études, les conséquences seraient dramatiques pour eux et ce serait un terrible échec pour l'association qui s'est engagée depuis plusieurs années à les sortir durablement de la misère. Le bâtiment sera construit sur un terrain immédiatement adjacent de l'actuel Centre PSE. Le Conseil d'Administration a donné son accord pour l'achat du terrain en mai 2009.

Le projet de construction prévoit un bâtiment R+3. Il y aura 15 chambrées dans les étages, pouvant accueillir chacune 16 jeunes. Au total, 240 jeunes pourront être logés dans un premier temps. Au rez-de-chaussée est prévue l'installation de salles d'étude, des sanitaires, d'un logement pour le responsable d'internat...

Les bénéficiaires du projet

Ce sont les élèves des Centres de Rattrapage et de Formation Professionnelle de PSE.

Ils sont issus de familles extrêmement pauvres des environs de Phnom-Penh et étaient contraints de travailler comme chiffonniers ou à d'autres petits métiers pénibles. Ils ont été repérés par l'équipe sociale de PSE. Déscolarisés, ou pas scolarisés du tout, à cause de la pauvreté, ils commencent par rattraper leur retard scolaire aussi loin que possible en fonction de leur âge et de leurs capacités. La plupart d'entre eux terminent le cycle



primaire en 3 ans et passent le Brevet au bout de 5 ans. Quant à ceux dont le retard n'était pas trop important, ils arrivent à passer le bac en 8 ans.

Ensuite, leur formation professionnelle, que PSE a conçue de qualité en définissant des formations longues avec une part importante consacrée à la pratique, est la clef qui va leur permettre de trouver un travail et de s'intégrer dans la société cambodgienne pour une vie décente. La durée moyenne des formations est de 3 ou 4 ans, selon les filières, incluant une année de classe préparatoire. La qualité de l'enseignement en Formation Professionnelle à PSE a fait ses preuves, puisqu'aujourd'hui 1 500 jeunes en sont sortis et gagnent correctement leur vie grâce à leur travail.

Planning et budget (prévisionnel à fin 2009)

L'activité d'apports de nouveaux détritres a cessé sur la décharge de Stung Mean Chey en juillet 2009. Le déménagement des familles ne peut être planifié. Certaines familles sont déjà parties et PSE organise déjà un hébergement de fortune pour certaines familles contraintes d'aller s'installer dans des lieux éloignés. La construction de l'internat pour leurs enfants en cours d'études est donc une priorité pour l'association.

- Juin 2009 : achat du terrain
- Juillet / décembre 2009 : définition détaillée du projet : plans du bâtiment, budgets d'investissement de l'internat...
- Octobre 2009 : viabilisation du terrain
- Janvier 2010 : appels d'offres pour la construction du bâtiment
- Mars 2010 : début des travaux
- Décembre 2010 : livraison du bâtiment

Le budget comprenant l'achat du terrain et sa viabilisation, le bâtiment et son équipement représente un investissement de près de 800 000 \$ soit 600 000 €. Cela correspond à un montant de 2 500 € par « lit ».

Action Belgique Pour un Sourire d'Enfant a contribué pour un montant de 33 000 € à cet investissement.

Conclusion

La construction d'un internat pour les élèves du Centre PSE, tous issus de la plus grande misère, permettra à ceux-ci d'aller jusqu'au bout de leurs études et d'accéder à un avenir décent grâce à un vrai métier. En cela, le projet s'insère parfaitement dans l'objectif de PSE : offrir un accès à l'éducation aux populations défavorisées.

VISITES SUR PLACE

Notre Vice-Président rend simplement compte de son passage sur place...

« Cet été 2009, accompagné d'une famille d'amis, je me suis rendu pour la énième fois au Cambodge où nous sommes entrés par Siem Reap, plus connue pour les temples d'Angkor dont une visite s'impose lors de tout passage. L'objectif était aussi de se rendre au centre de PSE de Siem Reap car abPSE ayant financé une partie de bâtiments, il nous incombait d'en voir la réalisation et l'achèvement des travaux.

En pleine période de vacances scolaires, je savais qu'il n'y avait pas cours, mais ceux-ci sont remplacés par les camps d'été. Il s'agit d'occuper les enfants durant les vacances afin qu'ils ne soient pas tentés de retourner sur la décharge. Quel plaisir de voir tous ces enfants souriants, qui jouent, qui s'amuse avec les mêmes jeux que chez nous : les courses de sac de toile, les bombes d'eau, la brouette, Jacques a dit... Invités à participer à ceux-ci ainsi qu'à partager le goûter, il est aisé de retrouver son âme d'enfant.



Cet après-midi de joie et de sourire ne doit cependant pas nous faire oublier la réalité de la vie de ces enfants. Quelle force ils ont, de pouvoir faire, comme si tous les jours, avaient été ainsi... comme s'ils avaient toujours pu jouer, être nourris, se laver, avoir des vêtements propres. Il n'y a pas de secret, cela reste possible uniquement grâce aux parrains (de Belgique et des autres pays). L'association prend en charge les enfants toute l'année, y compris durant les vacances. Aussi, si vous souhaitez devenir parrain pour un enfant ou une « fraction » d'enfant, consultez le site www.abpse.be.

Après Siem Reap, nous sommes repartis vers le centre PSE de Phnom Penh où nous avons été chaleureusement accueillis par Marie-France et Christian qui semblaient fort préoccupés. La décharge est officiellement fermée ! On aurait pu s'en réjouir mais la réalité est autre... En fait, elle a été déplacée de 15 km. Les familles et leurs enfants qui vivaient sur place se sont vus expulsés sans se soucier de leur devenir. Certains enfants ont pris le chemin de la ville pour devenir des 'enfants des rues', les familles ont suivi la décharge, éloignant les enfants de leur Centre, de leurs écoles. Un nouveau défi attend donc l'association : comment amener les enfants à poursuivre leur scolarisation si ceux-ci sont déplacés ? On ne peut déplacer tout le Centre. Et on ne peut demander de payer la recette quotidienne gagnée sur la nouvelle décharge (de l'ordre de 1\$) pour payer le transport d'un enfant. Le nouveau défi est de pouvoir offrir aux enfants un logement sur place, il a été ainsi décidé de construire un internat pour héberger de 500 à 800 jeunes. A nouveau cela sera possible grâce à vous. »

Yves Dupont

BILAN FINANCIER DE L'ASBL (ARRONDI À L'UNITÉ)

N° entreprise : 890.027.755

Le présent rapport couvrant deux exercices sociaux de l'association soit de septembre 2008 à août 2009 et de septembre 2009 à décembre 2009. Nous reprenons ici les situations comptables à ces deux moments.

Situation financière au 31 août 2009

Etat du Patrimoine au 31 août 2009

AVOIRS		DETTES	
Immeubles	0	Dettes financières	0
Machines	0	Dettes fournisseurs	0
Mobilier et matériel roulant	0	Dettes membres	0
Stocks	0	Dettes fiscales, salariales et sociales	0
Créances		Autres Dettes	0
Cotisations dues (exercices 2007-2008)	€ 90		
Cotisations dues (exercice 2008-2009)	€ 210		
Placements de trésorerie	€ 49 599		
Liquidités	€ 152		
Autres avoirs	0		
TOTAL AVOIRS	€ 50 052	TOTAL DETTES	0

Etat des dépenses et des recettes au 31 août 2009

DÉPENSES		RECETTES	
Marchandises et services	€ 940	Cotisations	€ 240
Rémunérations	0	Dons et legs	€ 44 837
Services et biens divers	€ 2 497	Subsides	0
Autres dépenses		Autres recettes	
Dons Cambodge	€ 4 800	Vente pour ABPSE	€ 2 438
Frais de banque	€ 78	Intérêts sur compte	€ 202
Total dépenses	€ 8 315	Total recettes	€ 47 718

Dans les recettes, les « Dons et legs » intègrent l'ensemble des versements reçus par l'association au titre de parrainage ou de dons ponctuels.

Les « Dons Cambodge » correspondent au transfert pour les parrainages.

Situation financière au 31 décembre 2009

Etat du Patrimoine au 31 décembre 2009

AVOIRS		DETTES	
Immeubles	0	Dettes financières	0
Machines	0	Dettes fournisseurs	0
Mobilier et matériel roulant	0	Dettes membres	0
Stocks	0	Dettes fiscales, salariales et sociales	0
Créances		Autres Dettes	0
Cotisations dues (exercices antérieurs)	€ 300		
Cotisations dues (exercice en cours)	€ 210		
Placements de trésorerie	€ 22 411		
Liquidités	€ 152		
Autres avoirs	0		
TOTAL AVOIRS	€ 23 073	TOTAL DETTES	0

Etat des dépenses et des recettes au 31 décembre 2009

DÉPENSES		RECETTES	
Marchandises et services	0	Cotisations	€ 0
Rémunérations	0	Dons et legs	€ 5 650
Services et biens divers	0	Subsides	0
Autres dépenses		Autres recettes	
Dons Cambodge	€ 33 000	Vente pour ABPSE	€ 199
Frais de banque	€ 61	Intérêts sur compte	€ 12
Total dépenses	€ 33 061	Total recettes	€ 5 861

La rubrique « Dons Cambodge » correspondent au transfert pour la contribution de abPSE à la construction du nouvel internat (voir le paragraphe « Soutien de Action Belgique Pour un Sourire d'Enfant à la construction d'un foyer d'internat pour les élèves de PSE » en page 9).

STRUCTURATION AU NIVEAU INTERNATIONAL

Au niveau international, l'ensemble des associations œuvrant au bénéfice de l'action de Pour un Sourire d'Enfant au Cambodge met progressivement une structure de coordination, sous forme de conseil fédéral, facilitant le partage d'expériences, pour être plus efficace et mieux coordonner les efforts, tout en développant une plus grande cohérence au niveau des messages présentés.

Cette coordination a, entre autre, formalisé¹ une charte graphique commune afin de donner une présentation semblable pour l'ensemble des associations.

¹ Ce travail a été achevé en mars 2010 et le présent document en est une mise en pratique.

EVOLUTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL DE POUR UN SOURIRE D'ENFANT AU CAMBODGE

Les principaux faits marquants pour l'exercice 2008-2009²

Chiffres clés pour l'exercice 2008-2009



Pour un Sourire d'Enfant au Cambodge a pris en charge 6 477 enfants.

Nombre d'enfants pour l'exercice 2008-2009³

Formation Professionnelle (dont 520 en classes préparatoires)	1200
Scolarisation	4627
Centre de Rattrapage	1012
Classes de rattrapage à l'école de BS (école extérieure)	453
Ecoles extérieures	3162
Programme d'appui	652
Centres d'insertion de Sihanoukville et Siem Reap	31
Accompagnement périscolaire	491
Programme Materno-Infantile	60
Enseignement adapté et spécialisé	30
Programme « drogue »	40

Outre ces activités liées directement à l'enseignement, 391 enfants ont bénéficié, en plus de leur programme de base, d'un des programmes de protection / logement (pensionnat, famille d'accueil, foyer d'étudiant). Dans certains cas, la situation sociale et la violence forte existant au sein des familles nécessite des actions de protection.

Par ailleurs, il faut considérer les enfants qui sont soutenus au niveau de l'enseignement dans leur contexte de vie. C'est ainsi que sont mis en place des activités de soutien :

- 9 500 repas distribués par jour ;
- Plus de 20 000 consultations et soins par mois ;
- 1 500 familles bénéficiaires du programme de distribution du riz.

Les deux derniers mois (soit juillet et août 2009), en raison de la crise économique, 12 000 repas ont été distribués par jour.

Au cours de l'exercice, les effectifs salariés (tous Cambodgiens) s'élevaient à 442 personnes et 150 emplois sociaux. Le « turnover » a été de 7,5 % (zéro parmi les cadres dirigeants). L'objectif est de ramener ce taux à 5 %. Le temps de sélection et de formation de personnel local est en effet un défi permanent et un point d'attention car garant de la qualité et de la pérennité des actions. Cela signifie aussi qu'il faut tenir compte de l'évolution des

² L'exercice social de Pour un Sourire d'Enfant est lié à l'année scolaire soit allant de septembre à août de l'année suivante. Nous rendons ici compte du dernier exercice clôturé soit la période allant de septembre 2008 à août 2009. Pour mémoire, Aktie België – Action Belgique Pour un Sourire d'Enfant est passé depuis l'Assemblée Générale du 28 novembre 2009 à un exercice social aligné avec l'année fiscale, ceci dans le cadre de faciliter la mise en œuvre de l'agrément fiscal.

³ Certains enfants « physiques » se retrouvent simultanément dans diverses catégories.

exigences et des attentes des membres du personnel dans l'environnement dans lequel il exerce sa profession. Pour mémoire, un travail étalé de réévaluation des rémunérations a été entrepris lors de l'exercice précédant.

Ouverture du restaurant d'application Lotus Blanc en centre ville

Il existe depuis quelques années le restaurant d'application Le Lotus Blanc directement au centre mais son accessibilité était difficile. Par ailleurs, le nombre de jeunes dans la filière rendait la pertinence de l'extension d'un lieu pour la mise en pratique nécessaire. Un nouveau lieu en centre ville a ainsi été trouvé et aménagé. Le restaurant est ouvert depuis mi- août 2009. Il peut servir 60 couverts. Une inauguration officielle a eu lieu en novembre.

Ce « soft-opening » a permis de tester tous les matériels et essayer les différents concepts vis-à-vis des clients. Depuis l'ouverture, une moyenne de 30 couverts ont été servis par jour. Ce restaurant nous permet de doubler l'effectif d'élèves. Actuellement, 320 personnes suivent ce cursus.

Déménagement de la décharge

L'activité de la décharge de Stung Mean Chey a totalement cessé fin juin. Sur la nouvelle décharge, à 12 km, les chiffonniers sont aujourd'hui tolérés - ils ne peuvent entrer qu'avec un sac -, mais les autorités prévoient de leur interdire l'accès. Les prix de revente des matériaux de récupération ont chuté de façon importante du fait de la crise et la situation est aggravée par le fait qu'il n'y a plus qu'un seul acheteur, qui a le monopole et fait donc les prix.

Des familles de chiffonniers ont suivi la décharge et se sont installées à proximité de la nouvelle décharge, mais elles ont été expulsées peu après par la municipalité de l'endroit où elles s'étaient installées. Pour un Sourire d'Enfant leur a permis de se réinstaller provisoirement sur son terrain de Phum Russey. De ce terrain, les enfants peuvent venir au Centre à vélo.

Pour le Directeur du centre, Pich, il est certain que les autorités vont, à plus ou moins court terme, expulser les familles de chiffonniers du quartier de Stung Mean Chey. Certaines familles ont déménagé ou vont le faire, « relogées » à plus de 150km de Phnom Penh (la municipalité leur propose une parcelle de terrain, nue, non viabilisée). PSE devra trouver des solutions d'hébergement pour les enfants, pour continuer d'assurer sa mission d'éducation et de formation. Aujourd'hui, l'hébergement d'urgence est assuré dans le foyer d'étudiants du Centre, dans deux « compartiments chinois⁴ » loués (pour 40 jeunes qui y sont logés) et dans des familles d'accueil.

Camps d'été

Chaque année, lors des congés scolaires d'été, des activités d'animations sont mises en place afin de ne pas rompre le lien social et éviter que les enfants ne retournent sur la décharge. Cette activité mobilise particulièrement l'association espagnole « Por la Sonrisa de un Niño ». L'édition 2009 a permis l'accueil de 5 640 enfants. (1 421 enfants /semaine). Elle a eu lieu sur 7 sites différents.

Une fois de plus, ce camp a été un grand évènement et une superbe réussite. L'encadrement a été assuré par 143 moniteurs khmers, 81 moniteurs européens, 9 coordinateurs khmers, 11 coordinateurs européens et 3 coordinateurs « senior ».

Les grands défis pour les mois à venir

La mission première que PSE s'est donnée au Cambodge est de « sauver l'enfance en difficulté ». Les piliers de son action sont le rattrapage scolaire et la formation professionnelle. Ce sont les deux domaines dans lesquels il n'y a pas ou très peu d'acteurs au Cambodge et dans lesquels le savoir faire et les résultats de PSE sont reconnus et

⁴ En ville, le compartiment chinois fit son apparition au XVIe siècle et on le retrouve dans de nombreux pays d'Asie du Sud-Est. Collés les uns aux autres, ils forment des barres sur plusieurs dizaines de mètres. Ses dimensions sont généralement 4 mètres de largeur, pour 20 à 25 mètres de longueur. ils sont de 1 à 6 niveaux et abritent souvent plusieurs générations de la même famille. Le rez-de-chaussée sert de boutique et de garage.

appréciés. Le périmètre d'action de l'association s'est élargi dans le temps au-delà du district de Stung Mean Chey. C'est aujourd'hui Phnom-Penh (mais aussi dans une moindre mesure Sihanoukville et Siem Reap).

Une certitude aujourd'hui : avec le déménagement de la décharge et le reclassement de la zone de Stung Mean Chey en zone de développement de Phnom-Penh, les familles pauvres qui habitent de façon illégale sur des terrains d'Etat vont être expulsées. PSE doit pouvoir continuer à assurer sa mission d'éducation et de formation auprès des enfants. Si elle veut le faire pour les enfants qu'elle a aujourd'hui et dont les familles auront déménagé, différentes voies sont envisageables.

Au niveau du **rattrapage scolaire**, les classes de rattrapage peuvent être développées là où les enfants iront, sous réserve d'un certain nombre de conditions :

- nombre d'enfants suffisant en un même lieu
- réussite probante des expériences en cours de classes de rattrapage isolées (par opposition aux écoles ayant un nombre de classes de rattrapage suffisant pour justifier l'attention et l'intérêt de la direction de l'école et la mobiliser sur ces classes, comme c'est le cas à Boeung Salang actuellement)
- poursuite de l'attitude positive constatée actuellement de la part du Département de l'Education Nationale
- Maintien d'une activité de rattrapage scolaire au centre PSE, à un niveau suffisant pour conserver la capacité d'animation, d'évolution des approches et méthodes...

Le centre de rattrapage interne de PSE, avec son enseignement de qualité, doit continuer pour servir de modèle pour la démultiplication de classes de rattrapage dans les écoles extérieures là où les familles se seront fixées. Il pourra néanmoins évoluer. Ce qui est prévu aujourd'hui est que les classes maternelles et primaires seront intégralement extériorisées dans les écoles publiques. Les classes de rattrapage du centre commenceront aux niveaux 4 ou 5 et des classes pré-préparatoires seront créées afin d'accueillir les enfants provenant des niveaux 4 ou 5 des écoles extérieures qui, bien qu'ayant atteint leur 17ème année, n'auront pas encore le niveau nécessaire pour intégrer les classes préparatoires qui mènent aux écoles de formation professionnelle⁵.

Enfin, des solutions intermédiaires peuvent être envisagées suivant la distance : fourniture de vélos pour les enfants, ramassage scolaire en bus...

Au niveau de la **formation professionnelle**, l'externalisation est beaucoup moins envisageable, voire ne l'est pas du tout. Il faudra donc envisager d'héberger les enfants dont des familles n'auraient pas trouvé de solutions pour les maintenir à Phnom Penh pendant les périodes scolaires. Nous estimons que PSE pourrait avoir à trouver une solution d'hébergement interne pour environ 50% des enfants en formation Professionnelle plus une partie d'enfants en rattrapage scolaire au-delà de 14 ans. Ce chiffre pourrait s'élever à quelques 800 enfants ou un peu plus. Le besoin « immédiat » pourrait être, à « court terme » d'en loger quelques 200.

[Plan d'actions suite à la mission PriceWaterhouseCoopers](#)

La mission nous avait été offerte par la fondation Price, grâce au concours de la division conseil de Price et au bénévolat des consultants qui sont intervenus.

Les objectifs de cette mission étaient, en interne, de

- formaliser (pour ceux qui ne l'étaient pas) et évaluer les processus de collecte, transfert, utilisation et reporting & pilotage au regard de l'objet social de PSE (Intervenir auprès des enfants les plus en détresse) ;
- aider PSE à optimiser le pilotage de ses activités ;
- aider PSE à renforcer son contrôle interne.

A ces objectifs s'ajoutaient des objectifs à usage externe

- permettre à PSE de se prévaloir de la revue de ces processus internes par PwC auprès des bailleurs de fonds ;

⁵ Voir des rapports annuels précédents pour les niveaux au sein des écoles.

- faciliter la collecte de fonds institutionnels et privés par PSE en fondant la confiance sur ce diagnostic et la prise en compte des recommandations associées.

Les consultants ont analysé vingt-six de nos processus, portant sur la collecte de nos ressources, le transfert des fonds, leur utilisation, le management, le suivi et les tableaux de bord. Ils ont établi un diagnostic des réponses que nous avons apportées et des contrôles que nous avons mis en place pour maîtriser les risques de différentes natures auxquels nous avons à faire face. Ils ont comparé notre positionnement face à ces risques à celui d'autres associations comparables.

Leurs principales conclusions peuvent se résumer de la manière suivante :

- Le dévouement des équipes PSE est évident. Il est centré sur la qualité du travail assuré auprès des enfants.
- PSE arrive à un stade de maturité (y compris l'internationalisation), qui implique un minimum de professionnalisation.
- Certains des circuits de collecte mériteraient d'être plus transparents et plus sécurisés.
- Il n'y a pas de problème fondamental au niveau de l'utilisation des fonds. Un point à améliorer : la manière dont nous gérons le suivi de la situation des enfants dans le temps.

Ils ont enfin assorti leur diagnostic de recommandations. Celles-ci ont été traduites en plans d'actions en cours d'implémentation actuellement.

Visite du secrétaire d'état du ministère de la formation professionnelle et signature d'un protocole de coopération

Cette visite visait divers objectifs importants.

- Renforcer la relation entre PSE et le Ministère ;
- Permettre un échange pour le développement de la formation professionnelle au Cambodge ;
- Lancer la préparation d'un accord formel entre PSE et le Ministère.

Assemblée générale de l'association des anciens le 8 mars à Siem Reap

Les anciens ont créé une association dans le but de s'entraider et continuer des actions de PSE vis-à-vis des familles défavorisées. Des « anciens » de PSE facilitent ainsi l'entraide entre les membres, la recherche d'emploi et poursuivent l'esprit de PSE notamment par la mise en place d'actions de récolte de fonds. A leur actif des groupes de rencontres et la mise en place d'un répertoire des anciens.

Cette association est aussi un endroit de réflexion sur l'aide que les anciens peuvent donner vis-à-vis de PSE :

- PSE doit pouvoir diminuer de l'aide aux familles qui ont plusieurs étudiants diplômés.
- Une participation financière à la scolarité des frères et sœurs à PSE.

Implication du personnel

Une « Charity Party » est organisé le 10 avril 2009 dans le but de récolter des fonds pour participer à l'action de PSE.

Résultat :

- 3000 participants
- 11 000 \$ de bénéfices

Cette fête a été organisée entièrement par les personnels de PSE !

Cérémonie de diplôme le 11 mars et placement des diplômés

168 étudiants étaient présents. 50 entreprises et les représentants du ministère de la formation professionnelle sont venus.

Sur 296 étudiants, tous ont été placés avec un salaire moyen de 100 \$. Il existe une volonté de faire évoluer la rémunération de base des jeunes qui partent vers la vie professionnelle.

Pourtant, le résultat sur le salaire est moins satisfaisant que les promotions de 2008. Le salaire moyen d'entrée sur la marché du travail pour la promotion :

- 2007-2008 = \$ 105 ;
- 2008-2009 = \$ 96.

Cette dégradation est imputée essentiellement à la crise économique, au conflit aux frontières entre la Thaïlande et le Cambodge ainsi qu'à la crise sanitaire H1N1.

Le placement des diplômés est un sujet d'attention. Comme le montre le tableau suivant les résultats de ce point de vue sont satisfaisants.

	Graduation by August, 09		Total Number	Graduation by December, 09		Total Number
	job	No Job		Internship	Job	
Home and Food Management	22	2	24	0	0	0
Hairdressing and Spa	9	3	12	0	0	0
Business School	0	0	0	24	21	45
Hotel School	45	0	45	97	17	114
Mechanic School	0	0	0	23	1	24
Construction School	0	0	0	28	4	32
Gardening Training	0	0	0	19	0	19
CIST	0	0	0	5	0	5
Wathan Handicraft	9	4	13	0	0	0
University	8	9	17	0	0	0
Salabai Hotel school	1	1	2	0	0	0
PulDuprul Hotel School	0	1	1	0	0	0
Total	94	20	114	196	43	239
Percentage	83%	17%	100%	82%	18%	100%

Passage en revue des activités

Ecoles Extérieures

Poursuite et intensification de la coopération avec divers acteurs :

- Démarrage de classes de rattrapage à l'école de Boeung Salang
- 15 classes ont été démarrées pour 3 « Années » (niveaux) différents.
- 651 jeunes ont bénéficié de ce projet

Achèvement des projets d'investissements :

- Un bâtiment dans le lycée de Samaki
- Construction des toilettes
- Aménagement de Terrains de sport

Activités sportives : sportifs toujours en pointe au Cambodge

Premières places :

- Centre de rattrapage PSE : Football garçons en primaire, football filles, volleyball filles en secondaire, athlétisme filles et garçons en secondaire
- Ecoles extérieures : saut en hauteur garçons et filles

Deuxièmes places :

- Ecoles extérieures : 60m filles et garçons, saut en longueur filles

... Et bien sûr toujours le rugby à l'honneur

- Equipe « Coque » (moins de 13 ans) : 1^{er} (3 équipes)
- Equipe « Chat » (moins de 15 ans) : 1^{er} (3 équipes)
- Equipe « Perroquet » (moins de 17 ans) : 1^{er} (4 équipes)
- Equipe « Scorpions » (filles) : 1^{ère} (3 équipes)
- Equipe « Seniors » : 1^{er} (4 équipes)

Service social et relations extérieures

Charge accrue du service social (effets de la crise et impact du déménagement de la décharge) et du service relations extérieures (plus de 1000 emplois et stages à trouver), montée en puissance du service de santé mentale.

Au niveau des investissements

Construction de bâtiments complémentaires :

- Achèvement du bâtiment pour la Formation Professionnelle « 2M »
- Achèvement et mise en service du restaurant en centre ville
- Doublement de la capacité d'accueil de la formation restauration de l'école hôtelière

Achat d'un terrain contigu au centre pour le futur projet d'internat

Principaux résultats par programme

Nutrition

9500 repas distribués par jour :

- 2 repas, petit déjeuner et déjeuner aux jeunes qui étudient dans le centre ;
- 1 petit déjeuner pour ceux qui sont dans les écoles publiques, comme dans l'école publique une rotation est faite chaque jour (les enfants ont soit cours le matin, soit l'après-midi), seuls ceux qui sont dans le shift du matin bénéficient de ce programme.

Depuis mois de juin : nous avons mis en place des programmes de nourriture d'urgence pour tous les jeunes dans l'école publique suite à la baisse de revenus des familles.

Soins médicaux

L'action de prévention touche 35 077 personnes, basée sur 5 actions : visites médicales, vaccination, déparasitage, vitaminothérapie et éducation à la santé

Consultations et soins : 87200 consultations dont 771 sous traitement antibiotique et 199 hospitalisés.

Prévention maternelle et infantile (PMI) : en moyenne 60 bébés sont suivis par mois dont 14 sont dans le centre pour un suivis plus poussé. 14 femmes enceintes ont reçu une aide alimentaire de PSE.

Il y a également eu 2377 séances de kinésithérapie.

Protection et logement

Il s'agit de veiller tant que faire se peut à assurer un minimum de sécurité aux jeunes du programme. Un responsable de ce programme est en train de recruter dans le but de renforcer et mieux gérer.

Education

Un très bon résultat aux examens officiels.

Le taux de réussite du programme rattrapage dans l'école extérieur est de 80%.

Mise en place des comités pédagogique dans différents matières pour accompagner les professeurs dans leur travail.

Formation professionnelle

Grouper l'école de secrétariat et l'école de management en créant l'« Ecole de Commerce ».

Mise en place de formation de formateurs techniques.

Créer des comités de pilotages professionnels pour toutes les écoles techniques avec implication de professionnels du secteur.

Aide aux familles

Après avoir ressenti et évalué la baisse de revenus suite aux baisses de prix de revente des matières premières, nous avons dû mettre en place des aides d'urgence :

- augmentation du nombre d'emplois sociaux de 40 postes ;
- augmentation du nombre de distribution de petits déjeunés à la paillotte ;
- aide financière aux familles.

Bureau des relations extérieures

Année	2008-2009	2007-2008	Pourcentage d'évolution d'une année à l'autre
Clients potentiels identifiés	800	498	60.65%
Clients Activés	598	420	42.38%
Taux d'activation des clients	74,75%	84,34%	

Pour être informé du marché d'emplois PSE est membre de plusieurs club ou des associations d'affaires, entre autre :

- Tourism Government Private Sector ;
- Information and communication technology of Business Club ;
- Cambodia Federation of Employer & Business Association (CAMFEBA) ;
- International Women Group ;
- Cambodian Parent Network.
- Cambodia Hotel Association ;
- Information and Communication Technology of Cambodia ;
- Chambre de Commerce Franco-Cambodgienne ;
- Phnom Penh Accueil ;

Département Recherche et développement

Etudes menées ou entamées au cours de l'exercice

- Investissement et marché de l'emploi à Sihanoukville ;
- Marché de l'emploi dans le domaine agricole ;
- L'impact du déménagement de la décharge sur les familles aidées par PSE ;
- Impact du développement de Phnom Penh sur les communautés de familles PSE ;
- Marché de l'emploi pour les électriciens et dans la climatisation ;
- Impact de la crise économique sur le marché de l'emploi pour les jeunes de PSE ;
- Mise en place de référentiel de compétences pour chaque formation à PSE ;
- Marché d'emploi dans la coiffure ;
- La satisfaction des personnels de PSE.

STATUTS COORDONNÉS DE L'ASSOCIATION SUITE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 28 NOVEMBRE 2009

Version en français

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association tenue le 2009-11-28 ; les statuts coordonnés sont les suivants. Ils intègrent les statuts initiaux de l'association définis lors de l'Assemblée Générale de fondation le 2007-03-10 ainsi que les modifications apportées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2009-11-28.

Le numéro d'entreprise de l'association est le 0890 027 755.

LES SOUSSIGNES :

De Schutter Krishna (M), Dumont de Chassart Charles-Albert, Dupont Ives, Marlier Patrick, Misselyn Pascal, Moyersoen Patrick, Quoilin Sophie, Bryssinck Constantia, Van Loock Franck, Van Loock Joakim, ont constitué le 10 mars 2007 une Association Sans But Lucratif, dénommée v.z.w. « Aktie België - Action Belgique Pour un Sourire d'Enfant » a.s.b.l., dont les statuts, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2009, sont les suivants.

Article 1. Dénomination

L'association est dénommée v.z.w. « Aktie België - Action Belgique Pour un Sourire d'Enfant » a.s.b.l. en abrégé « abPSE ».

Article 2. Siège social

L'association a son siège social à 1081 Bruxelles, rue de la Tannerie 23/9, dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Article 3. Durée

L'association est constituée pour une durée illimitée.

Article 4. But Social

L'association, apolitique et non confessionnelle, a pour objet l'aide aux enfants en difficulté dans le monde et à leurs familles.

Article 5. Définition des membres

Le nombre minimum de membres est sept (7).

Les membres de l'association, aussi appelés membres effectifs ou associés forment son assemblée générale.

Peuvent devenir membres, les personnes qui seront agréées comme membres conformément à l'article 6 des présents statuts.

L'association peut bénéficier du concours de membres sympathisants, dits membres adhérents.

Article 6. Admission et sortie des membres

6.1 Admission

Pourront être admis par le conseil d'administration à la majorité des voix, des personnes physiques ou morales, qui manifestent le souhait d'aider à la réalisation du but social de l'association et s'engagent à apporter un concours actif et gratuit.

6.2 Démission

Tout membre est libre de se retirer à tout moment de l'association, en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration. Cette démission entraîne de plein droit démission de toute fonction au sein de l'association.

Est de plein droit réputé démissionnaire : l'associé qui ne paie pas la cotisation annuelle fixée conformément par l'article 8 des statuts

6.3 Exclusion

L'exclusion d'un membre effectif ne peut être prononcée que par l'assemblée générale, statuant conformément à la loi.

6.4 Droit de l'associé sortant

L'associé sortant, pour quelque motif que ce soit n'a aucun droit à faire valoir sur l'avoir social.

Article 7. Cotisation

Les membres effectifs paient une cotisation annuelle qui ne peut être supérieure à cent euros (€ 100,00) pour les personnes physiques et dix mille euros (€ 10.000,00) pour les personnes morales par an. Elle est fixée annuellement par l'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

Article 8. Ressources

Les ressources de l'association se composent :

1. des cotisations de ses membres ;
2. des subventions et cofinancements éventuels de l'Etat, des Organismes Internationaux ou Européens de Développement, des Communautés, des Régions, des Provinces, des Communes ou de tout autre organisme public.
3. des dons effectués au cours de spectacles organisés par l'association et des ventes de produits.
4. des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association et du produit de ses biens.
5. de toute autre ressource autorisée par les textes législatifs ou réglementaires.

L'attribution des fonds sera décidée à la majorité des deux tiers des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés.

Article 9. Assemblée générale

9.1. Composition

L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs.

Les membres adhérents peuvent y être invités si le conseil d'administration le juge opportun.

9.2 Lieu et date

L'Assemblée Générale ordinaire se tient au moins une fois l'an au plus tard au mois de juin au siège de l'asbl ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le président ou le conseil d'administration, lorsque celui-ci le juge opportun ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

La demande devra indiquer l'ordre du jour proposé, de manière précise.

9.3 Convocation et participation

Les convocations aux assemblées générales sont faites par lettre ordinaire, fax ou email, adressés dix jours au moins avant la réunion, et contenant l'ordre du jour ainsi que copie des documents devant être débattus à l'assemblée.

Les membres effectifs ont seuls le droit de vote à l'assemblée.

Ils peuvent s'y faire représenter par un autre membre mais un membre ne peut représenter qu'au maximum deux mandants.

La procuration devra être expresse soit par lettre, fax ou email.

9.4. Ordre du jour

Toute convocation contient l'ordre du jour. L'assemblée n'est pas autorisée à statuer sur des points qui ne sont pas à l'ordre du jour.

9.5. Procès verbaux

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre des procès verbaux, signé par le président et un administrateur au moins.

Ce registre est tenu sous la responsabilité du ou de la secrétaire. Il est conservé au siège social ou chez le ou la secrétaire.

Chaque membre effectif peut en prendre connaissance, mais sans déplacement du registre.

Article 10. Attribution et tenue de l'Assemblée générale

10.1. Une délibération de l'Assemblée générale est requise pour :

- la modification des statuts ;
- la nomination et la révocation des administrateurs ;
- la nomination et la révocation des commissaires et la fixation de leur rémunération ;
- la décharge à octroyer aux administrateurs et aux commissaires ;
- l'approbation des budgets et des comptes ;
- la dissolution de l'association ;
- l'exclusion d'un membre.

10.2. L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou en son absence par le vice président ou à défaut par l'administrateur le plus âgé. L'assemblée peut être également présidée par toute personne désignée à cet effet par le Conseil d'Administration. Le secrétaire du conseil d'administration fait fonction de secrétaire ou toute autre personne désignée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Article 11. Droits et obligations des membres

Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal, dans l'assemblée générale. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes et représentées, sauf disposition contraire de la loi ou des statuts. En cas de partage des voix, la voix du président du Conseil d'Administration ou du président faisant fonction est prépondérante.

Article 12. Conseil d'Administration

12.1 L'association est administrée par un conseil d'administration formant collège, composé de minimum quatre (4) et maximum douze (12) membres.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale pour trois ans renouvelables par un tiers tous les ans. Le Conseil veillera au lancement du processus pour les deux premières années.

12.2 Ce mandat prend fin par démission volontaire ou révocation par l'assemblée générale prise à la majorité simple.

En cas de démission collective des administrateurs ou d'omission de renouvellement du conseil, ils restent en fonction jusqu'à ce qu'un nouveau conseil d'administration soit régulièrement formé et ils demeurent responsables de leur gestion.

12.3. Le conseil se réunit aussi souvent que nécessaire à la bonne marche de l'association. Il se réunit au moins deux fois par an, dont une fois un mois environ avant l'assemblée générale annuelle, à l'effet de clôturer les comptes et de rédiger le rapport de gestion à présenter à l'assemblée générale.

12.4. Le conseil d'administration délibère valablement dès que la moitié de ses membres au moins est présente ou représentée. Les administrateurs ne pouvant assister à un conseil peuvent se faire représenter par un autre administrateur, par procuration écrite (lettre, fax ou email).

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix du président ou du président faisant fonction, est prépondérante.

12.5. Les délibérations du conseil sont actées dans un procès verbal, et le secrétaire tient le registre des procès verbaux du conseil d'administration.

Article 13. Bureau

Le conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Bureau composé de :
un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

Le Bureau est élu pour une durée d'un an renouvelable.

Le Bureau assure le bon fonctionnement de l'Association, il prépare les réunions et est investi de la Gestion Journalière.

Article 14. Compétence-signature

Le conseil d'administration a dans sa compétence tous les actes relevant de l'administration sociale, au sens le plus large, y compris les actes judiciaires tant en défendant qu'en demandant.

Tout acte ne relevant pas de la gestion journalière, est signé par deux administrateurs au moins dont un fait partie du Bureau.

Ceux relatifs à la gestion journalière sont signés par au moins l'une des personnes suivantes : le président, le trésorier ou le secrétaire.

Article 15. Exercice social - Budget - Contrôle des comptes

L'exercice social commencera le 01 janvier pour terminer le 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 2009.

Les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant sont annuellement soumis à la plus prochaine assemblée générale ordinaire qui se tient immédiatement après leur établissement.

L'approbation des comptes donne implicitement décharge des administrateurs du conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice concerné.

Article 16. Destination du patrimoine en cas de dissolution

En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désigne le ou les liquidateurs et détermine leurs pouvoirs. L'actif net sera attribué à une association poursuivant les mêmes objectifs.

Article 17. Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait approuver par l'Assemblée Générale.

Ce règlement est destiné à fixer les différents points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Fait en 2 exemplaires à Bruxelles, le 2007-03-10 et le 2009-11-28.

Version en néerlandais

Tergevolg van de Uitzonderlijk algemene vergadering van 28 November 2009, de gecoördineerde statuten zijn devolgende.

De ondergetekenden:

De Schutter Krishna (M), Dumont de Chassart Charles-Albert, Dupont Ives, Marlier Patrick, Misselyn Pascal, Moyersoen Patrick, Quoilin Sophie, Bryssinck Constantia, Van Loock Franck, Van Loock Joakim, Hebben op 10 Maart 2007, een Vereniging zonder Winstoogmerk opgericht genoemd v.z.w. « Aktie België - Action Belgique Pour un Sourire d'Enfant » a.s.b.l., waarvan de statuten, na de Uitzonderlijk Algemeen Vergadering van 28 November 2009 er als vogd eruit zien.

Bedrijfsnummer : 0890°027 755.

Artikel 1. Benaming

De Vereniging wordt genoemd v.z.w. « Aktie België - Action Belgique Pour un Sourire d'Enfant » a.s.b.l., in het kort "abPSE".

Artikel 2. Maatschappelijke zetel

De zetel van de Vereniging is gevestigd te 1081 Brussel, Huidevetterijstraat, 23/9 in het Gerechtelijk Arrondissement Brussel.

Artikel 3. Duur

De Vereniging is voor onbepaalde duur opgericht.

Artikel 4. Maatschappelijk doel

De Vereniging, a-politiek en niet confessioneel, heeft tot doel : de steun aan kinderen in nood in de wereld, en aan hun families.

Artikel 5. Leden

Het minimum aantal leden is zeven (7).

De leden van de Vereniging, ook effectieve leden of geassocieerden genoemd, vormen de algemene vergadering. Kunnen als lid tot de Vereniging toetreden, de personen die als zodanig worden aanvaard overeenkomstig artikel 6 van onderhavige statuten.

De Vereniging kan beroep doen op sympatisanten, genoemd 'toetreden leden'.

Artikel 6. Toetreding en ontslag van leden

6.1. Toetreding

Kunnen als lid van de Vereniging aanvaard worden door de Raad van Bestuur, beslissend bij eenvoudige meerderheid van stemmen, de natuurlijke of rechtspersonen, die de wens betuigen te willen helpen tot de realisatie van het maatschappelijk doel en die zich verbinden actief en belangloos daaraan mee te werken.

6.2. Ontslag

Ieder lid heeft het recht zich op elk ogenblik terug te trekken uit de Vereniging, door zijn ontslag schriftelijk aan te bieden aan de Raad van Bestuur. Dit ontslag brengt met zich van rechtswege het ontslag mee van alle functies in de Vereniging mee.

Wordt geacht van rechtswege ontslagnemend te zijn : het lid dat zijn jaarlijkse bijdrage niet betaalt zoals vastgesteld overeenkomstig artikel 8 van de statuten.

6.3. Uitsluiting

De uitsluiting van een effectief lid kan enkel uitgesproken worden dan door de algemene vergadering beraadslagend conform de wet.

6.4. Rechten van het uittredend lid

Het uittredend lid, om welke reden ook, heeft geen aanspraak op het maatschappelijk bezit.

Artikel 7. Bijdrage

De effectieve leden betalen een jaarlijkse bijdrage die niet hoger mag zijn dan honderd euro (€ 100) voor natuurlijke personen en tienduizend euro (€ 10.000,00) voor rechtspersonen. Deze bijdrage wordt jaarlijks bepaald door de algemene vergadering op voorstel van de Raad van Bestuur.

Artikel 8. Geldmiddelen

De geldmiddelen van de Vereniging bestaan uit :

1. De bijdragen van de leden ;
2. De subsidies en eventuele cofinancieringen van de Staat, Internationale of Europese Ontwikkelingsorganismen, Gemeenschappen, Gewesten, Provincies, Gemeenten, of van elk ander openbaar bestuur ;
3. De gifte gedaan ter gelegenheid van spektakels georganiseerd door de Vereniging en de opbrengst van de verkoop van producten ;
4. De bedragen ontvangen als tegenprestatie van leveringen door de Vereniging en van opbrengsten van haar goederen ;
5. Alle andere geldmiddelen toegelaten door wettelijke of reglementaire bepalingen.

De aanwending van de opbrengsten zal beslist worden bij meerderheid van de twee derde van de leden van de Raad van Bestuur, aanwezig of vertegenwoordigd.

Artikel 9. Algemene Vergadering

9.1. Samenstelling

De algemene vergadering bestaat uit alle effectieve leden.

De toetreden leden kunnen er op uitgenodigd worden indien de Raad van Bestuur dit opportuun acht.

9.2. Plaats en datum

De algemene vergadering wordt ten minste éénmaal per jaar gehouden, ten laatste in de maand Juni op de zetel van de Vereniging of op iedere andere plaats aangeduid in de oproeping.

Een buitengewone algemene vergadering dient samengeroepen te worden door de Voorzitter of door de Raad van Bestuur, van zodra deze dit opportuun acht of indien één/vijfde van de leden erom vraagt.

Deze vraag zal een duidelijk agendavoorstel moeten vermelden.

9.3. Oproeping en deelneming

De oproeping tot de algemene vergadering gebeurt per gewone brief, fax of e-mail, verzonden minstens tien dagen voor de vergadering. Het bevat de agenda en een kopie van de stukken waarover zal beraadslaagd worden, wordt bijgevoegd.

Enkel de effectieve leden hebben stemrecht op de vergadering.

Zij mogen zich laten vertegenwoordigen door een ander lid; één lid mag echter maximum twee volmachtgevers vertegenwoordigen.

De volmacht zal schriftelijk moeten gegeven worden per brief, fax of e-mail.

9.4. Dagorde

De oproepingen bevattende steeds de agenda. De vergadering kan niet beraadslagen over punten die niet vermeld staan in de agenda.

9.5. Processen-verbaal

De beslissingen van de Algemene vergadering worden ingeschreven in een register van processen-verbaal, die ondertekend worden door de Voorzitter en een lid van de Raad van Bestuur.

Dit register wordt gehouden onder de verantwoordelijkheid van de secretaris. Het wordt bewaard op de maatschappelijke zetel of bij de secretaris.

Alle effectieve leden kunnen er inzage van nemen, zonder verplaatsing van het register.

Artikel 10. Bevoegdheid van de algemene vergadering – wijze van vergaderen

10.1. Een deleberatie van de algemene vergadering is vereist voor :

- de wijziging van de statuten ;
- de benoeming en de afzetting van de bestuurders ;
- de benoeming en de afzetting van de commissarissen en het bepalen van hun bezoldiging ;
- de kwijting aan de bestuurders en de commissarissen ;
- de goedkeuring van de begroting en van de rekening ;
- de ontbinding van de Vereniging ;
- de uitsluiting van een lid.

10.2. De algemene vergadering wordt voorgezeten door de voorzitter van de Raad van Bestuur of bij afwezigheid door de ondervoorzitter of bij dienst ontstentenis door de oudste van de aanwezige leden van de Raad van Bestuur.

De vergadering kan ook voorgezeten worden door elke persoon hiertoe aangesteld door de Raad van Bestuur. De secretaris van de Raad van Bestuur of elk ander persoon hiertoe aangesteld door de Raad van Bestuur, doet dienst van secretaris van de vergadering.

Artikel. 11. Rechten en plichten van de leden

Alle effectieve leden hebben een gelijk stemrecht in de vergadering. De besluiten worden genomen bij gewone meerderheid van de aanwezige en vertegenwoordigde stemmen, behoudens tegenovergestelde beschikkingen bij wet of opgenomen in deze statuten. Bij staking van stemmen beslist de stem van de voorzitter van de Raad van Bestuur of van de dienstdoende voorzitter.

Artikel.12. Raad van Bestuur

12.1. De Vereniging wordt bestuurd door een Raad van Bestuur van minimum vier (4) en maximum twaalf (12) leden, die handelen als college.

De leden van de Raad van Bestuur worden benoemd door de Algemene Vergadering voor een termijn van drie jaar. Alle jaren wordt één/derde ervan vervangen. Zij zijn herkiesbaar. De Raad zal zorgen voor de start van deze procedure voor de eerste twee jaren.

12.2. Het mandaat neemt een einde bij vrijwillig ontslag of door afzetting door de Algemene Vergadering beslissend bij eenvoudige meerderheid van stemmen.

Ingeval van collectief ontslag van de bestuurders of ingeval de vernieuwing van de Raad vergeten werd, blijven zij in functie tot er een nieuwe Raad van Bestuur rechtmatig gevormd wordt. Zij blijven verantwoordelijk over hun bestuur.

12.3. De Raad van Bestuur komt samen zo dikwijls als het noodzakelijk is voor de goede gang van zaken. Zij komt minstens twee maal per jaar samen, waarvan éénmaal ongeveer één maand voor de jaarlijkse Algemene Vergadering om de rekeningen af te sluiten en om het jaarlijks verslag op te stellen dat aan de Algemene Vergadering zal voorgelegd worden.

12.4. De Raad van Bestuur kan slechts geldig beraadslagen van zodra minstens de helft van haar leden aanwezig is of vertegenwoordigd. De bestuurders die niet kunnen deelnemen aan de Raad, kunnen zich laten vertegenwoordigen door een andere bestuurder bij middel van een geschreven volmacht (brief, fax of e-mail).

De beslissingen van de Raad van Bestuur worden genomen bij gewone meerderheid van stemmen. Bij staking van stemmen, zal de stem van de voorzitter of van de dienstdoende voorzitter doorslaggevend zijn.

12.5. De beraadslaging van de Raad worden genotuleerd in een proces-verbaal en de secretaris bewaart het register van de processen-verbaal van de Raad van Bestuur.

Artikel 13. Bureau

De Raad van Bestuur kiest onder zijn leden een Bureau samengesteld uit : een voorzitter, een ondervoorzitter, een penningmeester en een secretaris.

Het Bureau is verkozen voor één jaar, en is herkiesbaar.

Het Bureau verzekert de goede werking van de Vereniging, hij bereidt de vergadering voor en heeft het dagelijks bestuur onder zijn bevoegdheid.

Artikel 14. Bevoegdheid en handtekening

De Raad van Bestuur leidt de vereniging en vertegenwoordigt deze in en buiten rechte.

Alle akten die niet behoren tot het dagelijks bestuur, dienen getekend te worden door twee bestuurders waarvan één deel uitmaakt van het Bureau.

De akten, die betrekking hebben op het dagelijks bestuur moeten getekend worden door minstens een van de volgende personen : de voorzitter, de penningmeester of de secretaris.

Artikel 15. Maatschappelijk jaar – Budget – Controle van de Rekeningen

Het maatschappelijk jaar begint op 1 Januari en eindigt op 31 December en voor de eerste maal op 31 December 2009.

De rekeningen van het verlopen jaar en het budget van het volgend jaar worden jaarlijks voorgelegd op de eerstvolgende Algemene Vergadering die onmiddellijk na de afsluiting wordt gehouden.

De goedkeuring van de rekeningen houdt impliciet een decharge in ten voordele van de leden van de Raad van Bestuur voor hun beheer tijdens de betrokken periode.

Artikel 16. Bestemming van het patrimonium ingeval van ontbinding

Ingeval van ontbinding van de Vereniging, stelt de Algemene Vergadering één of meerdere vereffenaars aan en bepaalt hun bevoegdheden. Het netto-actief zal toegewezen worden aan een vereniging die hetzelfde doel nastreeft.

Artikel 17. Huishoudelijk reglement

De Raad van Bestuur kan een huishoudelijk reglement opstellen dat door de Algemene Vergadering moet goedgekeurd worden.

Dit reglement is bedoeld om verschillende punten vast te leggen niet voorzien in de statuten, onder meer deze die betrekking hebben op het intern bestuur van de Vereniging.

Getekend in 2 exemplaren te Brussel de 2007-03-10 en de 2009-11-28.